

Nouvelle liste des métiers en tension : tout ça pour ça !

La loi immigration du 26 janvier 2024 permet d'accorder un titre de séjour temporaire aux travailleurs sans papiers occupant un emploi identifié dans la liste des métiers dits « en tension ».

Le gouvernement a présenté le 28 février dernier une liste provisoire lors d'une réunion de concertation durant laquelle FO a émis de fortes réserves. FO a, par ailleurs, demandé, pour l'ensemble des régions, l'inscription des métiers de l'alimentation de détail dont la filière rencontre des difficultés structurelles de recrutement (boucher, charcutier-traiteur, poissonnier, employé de vente du commerce alimentaire) et du métier d'agent d'entretien des locaux, filière comptant une forte proportion de main d'œuvre étrangère.

La version finale vient seulement de paraître. Elle ne reprend aucune des demandes exprimées par FO et ne répond pas aux réalités du terrain. En se limitant à l'ajout d'un métier sur seulement 3 régions, c'est quasiment un « copier/coller » de la liste provisoire. Tout ça pour ça !

FO réaffirme son opposition au principe même de l'existence d'une telle liste, rejetant toute une approche utilitariste de l'immigration. Mais dès lors que cette liste existe, elle doit être la plus large possible. Or le nombre maximum de métiers par région n'est jamais atteint, pas même en Ile de France, principal bassin d'emploi. Avec cette liste, le gouvernement ne fait que confirmer sa volonté de durcissement de la politique migratoire en France.

FO est fortement opposée à l'idée d'une immigration sélective induite par cette liste qui aura pour effet de maintenir bon nombre de travailleurs migrants dans l'illégalité et dans une grande précarité. FO rappelle que les travailleurs migrants ne sont pas des marchandises qui peuvent être utilisés comme une variable d'ajustement en fonction des besoins. FO souligne par ailleurs qu'ils contribuent à notre système de protection sociale.

La question des métiers en tension ne peut être abordée sous l'angle exclusif de l'immigration professionnelle mais relève des politiques de l'emploi plus globales. FO revendique une revalorisation de ces métiers en améliorant les conditions de travail, en augmentant les salaires, et en réduisant la précarité, plutôt que d'en faire des sous catégories réservées à des travailleurs de « seconde zone ».

Contact :

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Égalité et du
Développement durable**

✉ bclicq

📧 @force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.85.53

Paris, le 23 mai 2025